

**Paule Hamelin**

Ligne directe : 514-392-9411

[paule.hamelin@gowlingwlg.com](mailto:paule.hamelin@gowlingwlg.com)

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

**VIA LE SDÉ**

Montréal, le 21 juin 2021

**M<sup>e</sup> Véronique Dubois**

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : ÉNERGIR – DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE  
DOSSIER DE LA RÉGIE : R-4008-2017 – ÉTAPE C  
Notre dossier : L153570003**

---

Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en titre, nous vous transmettons sous ce pli notre demande de remboursement de frais.

Cette demande de remboursement de frais couvre la période du 15 juillet 2020 jusqu'au 23 mai 2021 suite à la production par Énergir le 21 mai 2021 de sa dernière demande amendée en lien avec l'audience de l'étape C.

Notre demande de remboursement de frais excède le budget de participation que nous avons produit au dossier mais est justifiée pour les raisons suivantes.

Certaines demandes d'Énergir ou précisions additionnelles demandées par la Régie n'étaient pas prévues lors de la préparation du budget dont, notamment, ce qui suit :

- la question du tarif provisoire;
- le sujet de la rétroactivité; et
- l'ordonnancement des contrats.

Aussi, il y a lieu de considérer la question de la contestation de la demande d'Énergir de retirer l'étape D du présent dossier.

À cela, s'ajoutent la prise de connaissance des preuves modifiées et demandes modifiées d'Énergir, sans compter le nombre de journées d'audience qui a été plus important que celui qui avait été estimé.

Par ailleurs, nous soumettons que l'ACIG a produit et présenté une preuve pertinente et ciblée sur des enjeux complexes.

Finalement, nous vous avons soumis un plan d'argumentation étoffé. Tant la preuve que l'argumentation ont nécessité un travail considérable.

Ainsi, bien que notre demande de remboursement de frais excède le budget de participation soumis, nous soumettons que compte tenu des enjeux et de leur complexité, la demande de frais qui vous est présentée est raisonnable et nous vous demandons respectueusement de bien vouloir nous accorder le remboursement demandé.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Paule Hamelin  
PH/st

p.j.